



Association EPAF

Assemblée Générale

Les élections professionnelles se sont déroulées le 6 décembre 2018. Les trois associations des MEFs en charge des prestations de logement, de vacances-loisirs, de restauration devront donc procéder au renouvellement des membres de leur assemblée générale et de leurs comités de direction.

A l'occasion des assemblées générales réunies à cette occasion, **Solidaires Finances** tient à rappeler les principes qui sous-tendent son action et qui détermineront sa conduite au cours de la prochaine mandature :

La création des trois associations des MEFs d'une part, leur autonomisation dès 2007 d'autre part, relèvent d'une décision ministérielle de leur confier la gestion des prestations en cause.

Pour fonctionner et mettre en œuvre ces prestations, elles bénéficient d'une subvention ministérielle et de la participation financière des agents.

Nous tenons à rappeler que ALPAF, EPAF et AGRAF sont des associations sous tutelle des MEFs, qui délivrent des prestations d'action sociale vis-à-vis de bénéficiaires (et non de clients) qui prétendent à des tarifs privilégiés grâce à la subvention ministérielle.

Ces associations ne gèrent pas un marché lucratif, elles n'ont ni vocation à être rentables ni à dégager des bénéfices.

Elles ne sauraient donc se comporter comme des entreprises privées tant à l'égard des bénéficiaires agents des MEFs et de leur manière de communiquer envers eux que de leurs personnels.

Pour **Solidaires Finances**, elles doivent avant tout avoir une véritable approche sociale en tant qu'opérateurs de l'action sociale du ministère, que ce soit envers les agents bénéficiaires des MEFs ou envers leurs propres personnels.

Solidaires Finances veillera à ce que ces principes soient bien respectés.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que **Solidaires Finances** n'a jamais accepté que ces associations puissent recourir à des licenciements, d'autant plus qu'elles ont été à maintes reprises condamnées par des décisions prud'homales qui grèvent leur budget.

Solidaires Finances s'opposera à toute nouvelle procédure de licenciement, ces licenciements étant essentiellement liés à des erreurs de recrutement et à de la mauvaise gestion des personnels.

Le recrutement de personnels fonctionnaires employés par les associations a été plafonné par les conventions d'objectifs et de moyens.

Or **Solidaires Finances** considère d'une part que ce plafond n'est qu'un plancher, d'autre part que le recours aux fonctionnaires des MEFs doit être la règle.

En effet, chaque association délivre des prestations d'action sociale uniquement réservées aux agents des MEFs et seuls les fonctionnaires agents des MEFs sont en capacité de prendre en charge les problématiques rencontrées par les agents bénéficiaires.

Les personnels des MEFs attendant de leur employeur public un véritable soutien pour l'amélioration de leurs conditions de vie favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Avec les moyens qui leur sont alloués, les associations ont pour mission de proposer des prestations de qualité à l'ensemble des personnels sur la base de critères sociaux.

En participant à leur assemblée générale mais aussi aux instances nationales de l'action sociale des MEFs, le rôle des représentants de **Solidaires Finances** est de veiller tant au bon fonctionnement des associations (y compris dans la gestion de leurs propres personnels) qu'aux subventions leur permettant de mettre en œuvre une action sociale de qualité répondant aux besoins des agents du MEFs dans les différents domaines concernés.

A ce titre, **Solidaires Finances** tient à rappeler que la convention d'objectifs et de moyens et tous les avenants doivent être soumis aux assemblées générales qui donnent mandat au Président pour signer (art 7 et 13 des statuts).

Par ailleurs les organisations syndicales sont représentatives des usagers mais également des personnels du ministère qui les ont élues avec près de 80 % de participation.

Elles ont donc toute légitimité dans cette assemblée générale.

A ce titre, elles doivent être consultées s'agissant des tarifs à appliquer mais également pour tout ce qui concerne « la vie » d'EPAF (moyens et schéma de transport, aménagement et travaux dans les résidences, organisation des résidences etc..)

Enfin notre fédération syndicale attend du Secrétariat Général en tant que tutelle des associations une implication pleine et entière dans leur fonctionnement et certainement pas une simple posture de contrôle de gestion des deniers publics dans un contexte d'austérité.